

# BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL Ile de France

HORTICULTURE/PEPINIERE

BULLETIN N°19 DU 28 OCTOBRE 2013



## A noter : Horticulture :

Les conditions météo deviennent automnales.  
La pression des ravageurs, comme les chenilles, s'affaiblit.  
Par contre les maladies fongiques sont en développement.

## HORTICULTURE

### RAVAGEURS

**Vous pouvez retrouver l'ensemble des symptômes et mesures prophylactiques dans les bulletins n°3 et 4.**

#### Acariens :

Peu d'entreprises ont observé des acariens. La pression est limitée à quelques foyers. Les acariens restent localisés à quelques cultures principalement en serre.

**Cultures concernées :** Orchidées, Dieffenbachia.

#### Aleurodes

Un seul site a observé des Aleurodes. La pression est faible. Les cultures concernées sont en serre.

**Cultures concernées :** Poinsettia.

#### Chenilles Duponchelia

Des papillons ont été pris sur 3 sites, avec en moyenne 1 papillon par piège.

Le maximum a été 6 papillons sur un piège.

Voir bulletin n°7.

#### Chenilles

Sur 2 sites des Chenilles ont été observées. La pression est faible. Les cultures concernées sont sous abris.

**Cultures concernées :** Primevères, Cyclamen.

#### Cochenilles

Des cochenilles sont observées sur une entreprise qui entretient des collections, ce qui favorise le maintien des populations d'une année sur l'autre et rend difficile l'élimination de ces ravageurs. Les populations se maintiennent à des niveaux maîtrisés grâce à la PBI :

- Cochenilles farineuses : Fougères, plantes vertes,
- Cochenilles lécanines : fougères,
- Cochenilles diaspinées : Orchidées.

### Pucerons

Des pucerons sont observés sur un site essentiellement sous forme adulte.

**Cultures concernées :** Plantes vertes, ficus.

### Thrips

Des thrips, stades larves et adultes, sont observés sur un site. Les niveaux observés sont faibles.

**Cultures concernées :** cyclamen.

## MALADIES

### Oidium:

De l'oïdium reste observé sur 1 des entreprises. L'oïdium se caractérise par des taches blanches.

**Cultures concernées :** rosiers.

### Botrytis :

Un faible développement de botrytis est observé sur une entreprise.

**Cultures concernées :** mini cyclamen, pensées, primevères.

**Symptômes :** pourriture grise dans le cœur des plantes et picote sur les fleurs.

**Afin d'éviter la propagation de cette maladie,** le plus important est d'optimiser les conditions climatiques et surtout l'humidité. Il est important de tout mettre en œuvre pour assécher au maximum les plantes :

- Éviter les arrosages par le dessus,
- Si possible, arroser le matin par journée bien ensoleillée afin de permettre le ressuyage et avoir un feuillage sec pendant la nuit.

**Distancez vos plantes et aérez dès que possible vos serres.**

### Rouille :

De la rouille est observée, à un faible niveau, sur 2 entreprises du réseau et sur certaines variétés.

**Cultures concernées :** chrysanthème.

### Maladies des taches noires :

Ce type de maladies a été observé sur 1 entreprise sur rosiers.

**Cultures concernées :** rosier.

\*\*\*\*\*

**Observations :** chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile de France, les horticulteurs et les pépiniéristes du réseau épidémio-surveillance d'Ile de France.

**Rédaction :** chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile de France : Isabelle CADIOU pour l'horticulture et Isabelle VANDERNOOT pour la pépinière.

**Comité de relecture:** DRIAAP – SRAL, FREDON Ile de France

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique,** vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante [j.du-cray@cra-idf.chambagri.fr](mailto:j.du-cray@cra-idf.chambagri.fr) en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, zones non agricoles.

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal.